



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PUBLICITÉ

**BORDEREAU DE VERSEMENT DES 13 %
TAXE D'APPRENTISSAGE 2021**

Date limite de versement : 31 mai 2021

Raison sociale :

N° de SIRET :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Contact :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Au bénéfice de :

ADEFC

7-9 rue cambronne, 75015 Paris

Numéro UAI : 0756179J

Montant en lettres :

Montant en chiffres :

L'ADEFC est une association habilitée à percevoir les 13% de la taxe d'apprentissage (art. 62241 - 5 du Code du Travail et figure sur les listes préfectorales régionales 2020)

MODE DE RÈGLEMENT

Chèque à l'ordre de ADEFC - N° de chèque :

Date de chèque

Votre agence de domiciliation :

Virement - IBAN : FR76 1780 6008 6904 1665 7709 309 - BIC : AGRIFRPP878

Merci d'indiquer en libellé : nom de la société + numéro SIREN

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'entreprise :

Nous vous remercions de renvoyer ce formulaire par mail accompagné de votre justificatif de virement à :
taxe.apprentissage@ad-education.com ou de nous le retourner par courrier avec votre chèque ou votre
justificatif de virement à : ADEFC - 7-9 rue cambronne 75015 Paris - Numéro UAI : 0756179J

Un reçu libératoire vous sera transmis.

Pour tout renseignement :

M. Benoit Weckx - Directeur financier

Tel : + 33 (0) 1 85 73 28 54 - E-mail : taxe.apprentissage@ad-education.com